

## PROCES-VERBAL

De l'assemblée communale ordinaire du jeudi 15 décembre 2011, à 20.00 heures, à la salle de l'Auberge communale, à Courgevaux.

**Présents** : Au total 102 citoyennes et citoyens assistent à cette assemblée, ainsi que 3 personnes sans droit de vote, à savoir : M. Hervé Mory, secrétaire communal n'habitant pas la commune, M. Frédéric Auderset du Freiburger Nachrichten et un bébé.

**Présidence** : M. Eddy Werndli, Syndic.

**Procès-verbal** : Hervé Mory, secrétaire.

**Excusés** : Le Syndic ne communique pas la liste des personnes excusées. Les noms figureront cependant dans le procès-verbal. Excusés : Barbara Meier, Shahla Hasher, Carla Jaus, Wilhelm Hofer, Thérèse Hofer, Eveline Stritmatter, Nicole Werner Floc'hic et Olivier Floc'hic.

**Scrutateurs** : Sont nommés à l'unanimité scrutateurs: Mme Nicole Bigler, M. Serge Lassueur et M. Franco Salamone.

M. Eddy Werndli, Syndic, adresse au nom du Conseil communal la bienvenue à cette assemblée. Cette assemblée communale a été convoquée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg n° 48 du 2 décembre 2011, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Le bulletin d'information a été distribué une semaine avant l'assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation, l'assemblée communale est déclarée ouverte.

## ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 juin 2011
2. Pompiers Regio Due, statuts, approbation
3. Budget 2012
  - 3.1 Budget de fonctionnement
  - 3.2 Budget des investissements
    - a) Pompiers Regio Due, financement
    - b) Achat bâtiment Ch. de l'Ancienne Poste 3, financement
    - c) Ch. du Moulin, financement
    - d) Ch. Vers le Pont, financement
    - e) Eclairage public, assainissement, financement
    - f) Fin du Mossard Ouest, giratoire, financement
    - g) Signalisation, mise aux normes, financement
    - h) Ch. des Cerisiers, financement
    - i) STEP Région de Morat, financement
  - 3.3 Rapport de la commission financière
  - 3.4 Approbation
4. Commission de l'aménagement, élection de deux membres supplémentaires
5. Règlement sur le droit de cité communal, approbation
6. Divers

### 1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juin 2011

Ce procès-verbal a été affiché au pilier public ; il n'est donc plus lu. Aucune remarque n'est formulée, nous passons au vote.

**Résultat** : approbation à l'unanimité.

## **2. Pompiers Regio Due, statuts, approbation**

En préambule à la présentation de cet objet, le Syndic relève qu'au cours des dernières décennies, les exigences en matière de réalisation de la mission des sapeurs-pompiers ont connu une évolution fondamentale. Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a instauré en 2006 un groupe de projet qui devait préparer l'organisation, l'équipement et la formation des sapeurs-pompiers aux exigences actuelles. Pour la région du Moratois, Courgevaux fait partie du projet Regio Due qui est formé de deux groupes, soit Jura et Alpes. Courgevaux fait partie du groupe Alpes avec les communes de Courlevon, Cressier et Villars-les-Moines. La population globale de Regio Due est de 11'233 habitants. Les coûts à charge des communes sont de l'ordre de Fr. 83.— par an.

La parole est donnée à M. Christoph Herren, commandant du centre de renfort de Morat pour une présentation technique avec beamer de cette nouvelle association Regio Due. Ceci en complément au message du conseil communal figurant dans le bulletin d'information. Les éléments principaux suivants ont été relevés.

- Evolution des conditions cadres (matériaux de constructions différents, fluctuation de la population).
- Objectifs de Frifire : Une intervention rapide et efficace grâce à une organisation, une formation et un équipement optimaux. Standard minimal à respecter, à savoir l'intervention d'au moins 8 sapeurs-pompiers dans les 15 minutes. Disposer de moyens d'intervention lourds.
- Organisation des compagnies dans le cadre de Regio Due.
- Changement dans l'infrastructure, nouveaux emplacements.
- Avantages pour les communes.
- Présentation des coûts du standard Frifire pour une commune faisant cavalier seul. Il faut compter des frais de départ de Fr. 376'000.--.
- Présentation des coûts du standard Frifire au sein de l'association. Il faut compter une somme de départ de Fr. 409'923.— à répartir entre les communes. Pour Courgevaux, cela revient à Fr. 45'091.--.
- Présentation des frais d'exploitation qui sont ensuite calculés par habitant. Soit une somme de Fr. 83'173 par habitant. Les coûts par habitant pour une commune voulant faire cavalier seul seraient plus élevés.

Suite à cette présentation, **Martin Schwaar**, au nom du conseil communal demande à l'assemblée communale d'accepter l'adhésion à cette association et d'y approuver les statuts respectifs.

### **Questions :**

**M. Thomas Batschelet** relève qu'il n'est pas favorable à cette nouvelle organisation. Il relève aussi la question du quota minimum du nombre de sapeurs-pompiers de chaque commune. Comment cela se calcule ?

**Réponse de M. Herren :** Si le quota n'est pas rempli, il y a la possibilité de pénaliser financièrement la commune. Le règlement n'est pas encore définitif, il faut d'abord fonder cette association.

**M. Cédric Bigler** estime que la répartition par habitant n'est pas correcte. On devrait aussi tenir compte de l'aspect financier de chaque commune. Selon lui, les communes ayant moins d'habitants sont avantagées.

**M. Christoph Herren** répond que le sujet du calcul de la participation financière des communes est difficile. Il y a plusieurs possibilités d'établir des clefs de répartitions. Dans ce

cas, il a été convenu de calculer sur la base des habitants. Il s'agit en fait d'une taxe de sécurité par tête.

**M. Martin Schwaar** explique qu'il est de plus en plus difficile pour la commune de recruter de nouveaux sapeurs. Si Courgevaux, veut faire cavalier seul, les coûts seraient très élevés. Il faut tenir compte de l'équipement, de la formation, des bâtiments et de l'infrastructure nécessaires. Le conseil communal est favorable à adhérer à cette association. Le fait de faire cavalier seul serait plus onéreux que de participer à Regio Due.

**M. Eddy Werndli** précise que l'autonomie coûte cher et les exigences de Frifire ont des répercussions tant financières que techniques. Le canton prône aussi la solidarité dans ce genre de service.

**M. Cédric Bigler** demande s'il est possible d'accepter les statuts, mais sans le mode de financement des communes ?

**M. Eddy Werndli** répond que c'est lié. La clef de répartition fait partie des statuts.

**M. Mauro Cibin** dit que vu que les communes ont 5 ans pour se mettre à jour par rapport à Frifire, est-ce obligatoire alors de faire partie déjà maintenant ?

**M. Christoph Herren** répond qu'il y a la possibilité d'attendre. Il informe que 9 communes ont déjà accepté la nouvelle association. Regio Due sera de toute façon mise sur pied quelle que soit la décision de Courgevaux. Le groupe de travail a «poussé» afin que cette nouvelle association soit réalisée en 2012.

**M. Eddy Werndli** ajoute que la commune voulait faire partie dès le début afin de pouvoir aussi participer aux discussions et négociations et de ne pas entrer en cours de route. Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter les statuts et de faire partie de Regio Due.

**Résultats du vote** : L'assemblée communale approuve en majorité, 16 avis contraires, les statuts de l'association Regio et par conséquent l'adhésion à cette association.

### **3. Budget 2012**

#### **3.1 Budget de fonctionnement**

Le Syndic donne la parole à M. Martin Schwaar, qui fait part de son commentaire à l'aide d'un diaporama. Il se réfère également au message du conseil communal à ce sujet dans le bulletin d'information. M. Schwaar commente chapitre par chapitre le budget de fonctionnement en faisant des comparaisons globales par rapport aux autres années et en présentant les principales variations. En ce qui concerne la taxe non pompier, elle devra être discutée en 2012. Selon une décision du Tribunal Cantonal, les dépenses de la police du feu doivent être couvertes au minimum de 70 % par les taxes non-pompiers. A relever aussi la diminution de l'impôt sur le bénéfice et l'importance de l'impôt sur les gains immobiliers.

Le budget de fonctionnement 2012 prévoit un déficit de Fr. 10'765.--.

#### **Questions :**

**M. Michel Jacquat** se réfère à la page 8 du bulletin d'information et notamment en ce qui concerne la position relative aux intérêts et amortissement. Il s'étonne de constater que malgré de nouveaux investissements de l'ordre de Fr. 1'600'000.--, les intérêts et les

amortissements sont plus bas que ceux prévus en 2011. Il veut qu'on lui explique comment cela se fait ? Selon lui, ce budget ne tient pas la route.

**M. Martin Schwaar** explique qu'il y a eu des renouvellements d'emprunts et que le calcul des intérêts a été fait en collaboration avec le caissier sur la base des taux connus. De plus, en ce qui concerne les nouveaux emprunts, on ne sait pas à quelle date durant l'année la dépense sera faite.

**M. Eddy Werndli** tient à préciser que des anciens emprunts à 3.5 % ont été renouvelés au taux intéressants de 1,8 % pour 10 ans. Le taux moyen des dettes baisse donc. M. Jacquat peut obtenir des détails auprès de l'administration.

### **3.2 Budget des investissements**

Il est prévu les dépenses totales d'investissement pour une somme de Fr. 1'801'123.-- comprenant les nouveaux investissements, les reports et les dépenses liées. Les recettes d'investissement s'élèvent à Fr. 155'000.-- (taxes de raccordement), soit des investissements nets de Fr. 1'646'123.--.

Dépenses pour des investissements à long terme qui ont déjà été acceptés:

- Hôpital Meyriez Fr. 250'000
- Trottoir route de Fribourg Fr. 255'000
- Assainissement Bâtiments Fr. 100'000
- PAL Fr. 25'000

Dépenses pour de nouveaux investissements:

- REGIO DUE Fr. 45'000
- Ch. Du Moulin Fr. 40'000
- Ch. Vers le Pont Fr. 66'000
- Eclairage 2012 Fr. 25'000  
(Dépense totale demandée pour l'éclairage sur 4 ans Fr. 85'000).
- Giratoire Fin du Mossard Fr. 100'000  
(Dépense totale demandée sur 2 ans Fr. 20'000.--)
- Signalisation Fr. 10'000
- Ch. Des Cerisiers Fr. 40'000
- ARA Région Morat Fr. 35'123
- Achat du bâtiment  
Ch. De l'Ancienne Poste 3 Fr. 810'000

Les nouveaux investissements seront présentés en détail par la suite. La parole est donnée d'abord à la commission financière pour son rapport.

### **3.3 Rapport de la commission financière**

Ce rapport est lu en allemand par M. Roland Bollin et en français par Mme Isabelle König. Le rapport est joint au présent procès-verbal.

#### **Questions :**

**M. Michel Jacquat** demande où est le descriptif du plan financier ? Il doit être établi en même temps que le budget. Il relève aussi qu'il manque le détail des charges d'intérêts et d'amortissements pour chaque nouvel investissement, comme le prévoit la loi.

**M. Eddy Werndli** répond que cela est prévu et il donne la parole à M. Martin Schwaar.

**M. Martin Schwaar** présente les chiffres globaux relatifs au plan financier qui a été établi pour la période 2012 -2016.

Les investissements REGIO DUE ne sont pas pris en compte car l'association n'est pas encore créée et le plan de financement doit encore être discuté. Les ventes de terrain ne sont également pas prises en compte. Nous attendons l'accord du Canton en 2012 de façon à pouvoir établir le PAL. Dès 2013/2014 des recettes pourront être générées.

Facturation courante

2012	-10'765
2013	-10'500
2014	11'500
2015	- 7'500
2016	- 1'000

Investissements nets

2012	1'646'123
2013	732'000
2014	369'000
2015	690'000
2016	190'000

Endettements prévisibles

2012	6'632'741
2013	7'055'506
2014	7'105'006
2015	7'463'506
2016	7'341'006

Constat:

Actuellement, beaucoup de conditions-cadre sont totalement incertaines. Le Conseil communal doit constamment établir de nouvelles priorités. Une présentation détaillée aura lieu au printemps 2012. En matière d'infrastructures, la Commune est bien aménagée (p.ex. pour l'approvisionnement en eau).

M. Martin Schwaar présente aussi un tableau relatif qui se présente comme suit :

Influence des investissements 2012

Intérêts

Influence investissements 2012 :	Fr. 1'646'123.—
Taux moyen 2 %	Fr. 32'922.45

Amortissements

nouveaux investissements	Fr. 53'868.—
reports des investissements	Fr. 54'450.—
Total	Fr. 108'318.—

Les nouveaux investissements seront financés par des emprunts.

**Questions :**

**M. Michel Jacquat** estime cette présentation insuffisante. Pour lui, ce n'est pas un plan financier correct. Il souhaite un plan financier correct.

**M. Eddy Werndli** précise qu'il est prévu d'insérer le détail du plan financier dans le bulletin d'information du printemps.

### **3.4 Approbation**

Pour la suite des débats, le Syndic informe que chaque nouvel objet sera présenté séparément et que l'assemblée va alors devoir voter après chaque objet. Ensuite, elle devra approuver le budget des investissements global et puis finalement le budget de fonctionnement.

#### **a) Pompiers REGIO-Due, financement, Fr. 45'000.—**

M. Martin Schwaar présente cet objet. Une estimation indépendante du matériel de toutes les communes Regio Due et celle de Galmiz a été faite. Il s'agit aussi de l'achat du matériel au centre d'intervention (fourgon tonne-pompe, appareils respiratoires, équipement personnel, etc.). Le total estimé pour l'achat du matériel s'élève à CHF 409'923.-

Ce montant a été réparti sur la base de la clef de répartition de la population.

Coûts pour Courgevau CHF 45'000.-

L'investissement en dehors de Regio Due aurait atteint la somme de CHF 376'000 (sans bâtiments).

#### **Questions :**

**M. Roger Weyermann** dit qu'auparavant la commune a voté les statuts, alors pourquoi voter maintenant cet investissement ?

**M. Martin Schwaar** répond que c'est la procédure comme dans toutes autres associations.

**M. Patrick Danthe** demande si les nouveaux bâtiments sont prévus dans cette somme globale ?

**M. Martin Schwaar** répond qu'il a fallu d'abord créer l'association REGIO Due et voter ses statuts. Les emplacements des nouveaux bâtiments ne sont pas encore définis. Les chiffres seront alors connus en détail le moment venu.

**M. Patrick Danthe** dit alors que la commune devrait alors à nouveau participer financièrement par la suite. Réponse affirmative de M. Schwaar.

**M. Franco Salamone** estime que le montant de Fr. 45'000.— est un ticket d'entrée dans l'association. On n'a pas de vision à long terme ; c'est flou car on ne sait pas qu'elles seront les grandes dépenses dans le futur. Courgevau a beaucoup investi pour le matériel des pompiers.

**M. Martin Schwaar** répond que Courgevau a investi ces dernières années pour l'équipement. En ce qui concerne les véhicules, les pompes et autre matériel qui sont dans l'ensemble rudimentaires, des investissements devraient alors être consentis.

**M. Franco Salamone** demande ce qu'il en est à l'avenir de la participation de Fr. 83.— par habitant qui a été mentionnée ? Sera-elle maintenue, augmentée ?

**M. Martin Schwaar** répond que les coûts de Fr. 83,173 devraient rester les mêmes dans un futur proche. Pour ce qui est des bâtiments, l'on ne sait pas déjà maintenant où et quand ils seront implantés.

**M. Mauro Cibirin** demande sur les 9 communes qui ont accepté les statuts, combien ont-elles accepté les investissements : Réponse : toutes les ont acceptés.

**M. Roland Bollin**, Président de la commission financière propose de passer au vote.

**Résultat du vote :** L'assemblée approuve avec 71 oui, 4 non, cet objet dont le coût est de Fr. 45'000.--.

**b) Achat du bâtiment Ch. de l'Ancienne Poste 3, financement, Fr. 810'000.--**

Cet objet est présenté au moyen du beamer par M. Eddy Werndli, Syndic. Pour l'assemblée communale, il s'agit ce soir de prendre une décision importante. Cette propriété, art. 33 du RF de 1300 m2 se trouve au cœur du village. Cette acquisition pourra résoudre de nombreuses obligations communales telles que arrêt de bus pour les écoles (plus tard pour les habitants de la commune), aménagement d'une crèche (actuellement 53 enfants de 4 ans et moins), utilisation des appartements à but social, amélioration du giratoire. Le conseil communal est conscient de l'importance de cet investissement, mais il s'agit d'un bien qui restera dans la commune et ceci mérite un effort financier. La population de Courgevaux a augmenté de plus de 50 % en 10 ans.

**Questions :**

**M. Alfred Jöhr** soutient ce projet.

**M. Jérôme d'Hooghe** demande si les appartements sociaux pourront être loués. Réponse : Il ne s'agit pas d'appartement pour tous, mais pour les « cas sociaux ».

**M. Olivier Schmutz** relève que pour les crèches un rez-de-chaussée doit être mis à disposition et aussi des places de parc. L'endroit est donc particulièrement bien adapté.

**M. Eddy Werndli** tient à souligner que le conseil communal a longtemps discuté vu l'effort financier à consentir. Il rappelle qu'en ce qui concerne les crèches, les communes ont jusqu'en 2015 pour mettre sur pied les structures. Les communes de la dimension de celle de Courgevaux devraient pouvoir disposer de leurs propres locaux. Il rappelle qu'il y a, à ce jour, 53 enfants jusqu'à 4 ans.

**M. Roland Tinguely** demande s'il ya un budget prévu pour les transformations futures du bâtiment ?

**M. Eddy Werndli** répond que les futurs investissements devront être étudiés selon les possibilités et en fonction des besoins. Il faudra examiner le moment venu et cela amènera à d'autres débats et aussi des décisions de l'assemblée communale. Il rappelle le tableau du plan de financement de cet objet qui est le suivant :

Achat de la propriété	Fr. 800'000.—
Frais de mutation – registre foncier et notaire 1%	Fr. 10'000.—

**Charge financières :**

Prêt bancaire	800'000.--
---------------	------------

**Loyers :**

Rez-de-chaussée	13'200.--
1 <sup>er</sup> étage	<u>15'000.--</u>
	28'200.—

**Intérêts du prêt**

2% sur 800'000.--	Fr. 16'000.--
-------------------	---------------

Amortissement :

3 % sur 200'000.--

Fr. 6'000.—

1 % sur 600'000.--

Fr. 6'000.—

1% entretien du bâtiment

Fr. 8'000.—

Fr. 36'000.—

Charge annuelle

Fr. 7'800.--

Dans un premier temps, il est essentiel d'acquérir l'immeuble.

**M. Armand Scheurer** relève que la situation actuelle du bus scolaire est dangereuse et qu'il faut être prudent avec les élèves. Le bus doit souvent klaxonner. Il relève aussi que beaucoup d'objets ont été par le passé refusés ; la commune a manqué ainsi de bonnes opportunités. Il faut donc sauter sur cette occasion et ne pas la manquer à nouveau.

**M. Laurent Schmutz**, vice-Syndic, tient à apporter un complément. Il faut donc mettre un peu de côté l'aspect financier et prendre en compte aussi la question de la qualité de vie au village. La situation de cet immeuble est idéale en vue du développement futur du centre du village. Il serait dommage de prêter le futur.

**M. Thomas Batschelet** dit que le terrain pourrait aussi être utilisé pour les pompiers.

**Résultat du vote :** L'assemblée communale approuve avec 84 oui, 5 non, cet investissement pour un coût total de Fr. 810'000.--. Le résultat du vote est applaudi par l'assemblée.

**c) Ch. du Moulin, financement, Fr. 40'000.—**

Cet investissement est présenté via beamer par Mme Myriam Danthe, responsable des routes. Sur la base d'un plan de situation, elle explique que depuis la fin des constructions au Ch. du Moulin 7,9 et 11 la pose d'un revêtement est prévue. Il s'agit de travaux prévus depuis plusieurs années. Le service hivernal se fait difficilement et il y aussi un problème pour l'évacuation de l'eau de surface. Le conseil communal actuel a décidé de finaliser ce projet en posant un tapis fin sur le tronçon allant depuis le pont (Ch. du Moulin 1) jusqu'à la ferme Ch. du Moulin 10.

**Questions :**

**M. Jean-Daniel Mueller** demande s'il s'agit d'un tapis fin ou d'un enrobé du même type que celui au Ch. du Château ou Ch. des Cerisiers?

**Mme Myriam Danthe** répond qu'il s'agit d'un tapis fin et pas du même type qu'au Ch. des Cerisiers.

**M. Roger Weyermann** relève qu'il y a souvent un problème d'évacuation d'eau de surface sur cette route et il craint qu'avec la pose d'un revêtement ce problème ne soit pas résolu. Y a-t-il un drainage prévu ?

**Mme Myriam Danthe** répond par l'affirmative. Une canalisation est comprise dans les travaux selon l'offre.

**Résultat du vote :** L'assemblée communale approuve à la majorité, sans contre épreuve, cet investissement pour un coût de Fr. 40'000.—

**d) Ch. Vers le Pont, financement, Fr. 66'000.—**

Cet investissement est présenté par Mme Myriam Danthe, Sur la base d'un plan de situation présenté au beamer, Mme Danthe explique que l'entrée de cette route communale pose quelques problèmes de sécurité, car elle n'est pas marquée physiquement et la chaussée se confond avec les places privées adjacentes. Mme Danthe présente le plan du géomètre en expliquant ce qui est prévu de modifier du point de vue du tracé et des modifications de limites. Une mutation de terrain est donc nécessaire. La commune va donc procéder à des cessions et des échanges de terrain. Les coûts pour l'ensemble du projet sont de Fr. 66'000.--.

**Questions :**

**M. Serge Lassueur** demande si un passage pour piétons est prévu ?

**Mme Myriam Danthe** répond qu'il y en a un qui est prévu, mais un plus en amont en direction de Morat. Le canton a déjà donné son accord pour ce passage qui sera prochainement marqué.

**M. Roger Weyermann** demande qui paie l'enlèvement du couvert et de la fontaine ? Y-a-t-il quelque chose de caché avec ses changements de limites ?

**Mme Myriam Danthe** répond qu'il n'y a rien de caché. M. Michel Wullemin aura ses propres coûts.

**M. Roger Weyermann** demande qui a intérêt à ce que ce projet se réalise ? Peut-on laisser en l'état actuel ?

**Mme Myriam Danthe** répond que les deux parties ont intérêt à ce que cela se réalise. Pour la commune, Il s'agit d'une nette amélioration pour le tracé et pour la sécurité.

**Résultat du vote :** L'assemblée communale approuve avec 77 oui, 1 voix contre, cet investissement pour un coût de Fr. 66'000.—.

**e) Eclairage public, assainissement, financement, Fr. 85'000.—  
(part pour 2012 : Fr. 25'000)**

Cet investissement est présenté par Mme Myriam Danthe qui s'appuie également sur le beamer pour son exposé. Le montant total pour ces travaux est devisé à Fr. 85'000.— répartis sur 4 ans dont Fr. 25'000.— pour 2012. Le Conseil Fédéral a adopté les nouvelles prescriptions sur l'efficacité énergétique. La conséquence pour notre commune est l'assainissement des lampadaires. Courgevax dispose actuellement de 160 points lumineux, dont 80 à vapeur de mercure qui sont donc à remplacer d'ici 2017. Il est également prévu d'assainir d'autres points lumineux gourmands en électricité. Une économie de l'ordre de 40 % serait réalisable en remplaçant les installations obsolètes. La consommation actuelle de l'éclairage public se situe en dessus des 105'000 kWh.

**Questions :**

**Mme Nathalie Salamone** demande si des subventions sont prévues ?

**Mme Myriam Danthe** répond que c'est compris dans les offres.

**M. Cédric Bigler** explique qu'il y a au Merlachfeld un projet pilote visant à réduire l'éclairage public. A ses yeux, ce serait bien si la commune de Courgevaux examine aussi la possibilité de réduire l'éclairage. Il y va non seulement d'économie d'énergie, mais aussi de réduction de la pollution lumineuse.

**Mme Myriam Danthe** répond que le CC prend note. Si un tel projet devait être présenté, l'assemblée communale devra alors se prononcer le cas échéant.

**Résultat du vote :** L'assemblée communale approuve à la majorité, sans contre-épreuve, cet investissement dont le coût global est de Fr. 85'000.--. La part pour 2012 étant de Fr. 25'000.—.

**f) «Fin du Mossard » Ouest, giratoire, financement, Fr. 100'000.—**

Le Syndic, **M. Eddy Werndli** présente cet objet sur la base d'un plan de situation affiché à l'écran. Lors de la construction du tunnel des Vignes le bureau des autoroutes a aménagé la route Fin du Mossard. Pour améliorer et sécuriser le trafic des camions desservant l'entrée du tunnel, un giratoire a été aménagé à la hauteur du quartier « Fin du Mossard Ouest ». En 2002, la commune s'est engagée au maintien du giratoire, ceci par un accord passé entre la commune et le service des ponts et chaussée et avec à la clef un permis de construire délivré. La caisse de pension de BKW est propriétaire du terrain sur lequel est implanté le giratoire. Il s'agit d'une surface totale de 2'073 m<sup>2</sup>. Pour assainir cette situation, la commune de Courgevaux doit acquérir le terrain du giratoire et le terrain nécessaire à l'accès du quartier industriel «Fin du Mossard », soit les 2'073 m<sup>2</sup>. Des négociations avaient déjà eu lieu en 2008. Il faut dès lors légaliser cette situation et de finaliser cette transaction indispensable pour garantir le développement des zones industrielles à proximité. Le conseil communal demande donc à l'assemblée communale d'approuver cet achat de terrain et le crédit y relatif.

**Questions :**

**M. Franco Salamone** fait remarquer que dans le cadre de la révision du PAL, il a été fait mention par le canton d'un excédent de zone industrielle. Dès lors, il serait préférable d'investir ces Fr. 100'000.— dans l'arrêt de bus.

**M. Eddy Werndli** répond que ce giratoire existant permet déjà l'entrée à la zone industrielle existante. Il est donc indispensable. Il faut relever qu'il y a environ 70'000 m<sup>2</sup> de terrain qui sont concernés.

**M. Franco Salamone** demande ce qui se passe si ce projet échoue ? Il est d'avis que ce sont aux propriétaires à équiper le terrain.

**M. Eddy Werndli** répond que si la commune ne va pas acquérir ce terrain, BKW ne va pas conserver ce rond point.

**M. Alfred Rentsch** tient à préciser que la zone existante «Fin du Mossard» qui est desservie par ce rond point sera maintenue dans le nouveau PAL. Ce rond point fait partie du concept de l'équipement de cette zone. Le maintien de la zone supplémentaire située de l'autre coté est en discussion avec le canton vu le développement de la région.

**Mme Isabelle König** relève que le conseil communal de l'époque avait discuté avec BKW l'acquisition de ce terrain pour un prix symbolique. Il faudrait alors pouvoir négocier le prix avec BKW.

**M. Eddy Werndli** précise que le contrat était déjà prêt chez le notaire en 2008. Le Conseil communal va encore essayer de négocier avec BKW le prix.

**M. Roger Weyermann** demande ce qui se passe si cela ne peut pas se réaliser ? Morat devrait pouvoir participer.

**M. Eddy Werndli** répond que BKW va démonter ce giratoire.

**M. Bernard Matthey-Doret** est d'avis que si un giratoire est aménagé sur un terrain privé, c'est à la commune d'en devenir propriétaire.

**M. Franco Salamone** dit qu'il y a une conduite de gaz qui est située sur la place à côté du giratoire. Qu'en sera-t-il ?

**M. Eddy Werndli** répond que cette installation sera conservée. Il est prévu de donner la possibilité aux zones industrielles de pouvoir bénéficier du gaz.

**Résultat du vote :** L'assemblée communale approuve avec 46 oui, 36 non, cet investissement dont le coût est de Fr. 100'000.—.

**M. Gérald Cotting** fait remarquer que la majorité absolue n'a pas été atteinte. Le secrétaire communal répond que la décision se fait à la majorité des suffrages, les abstentions ne sont pas prises en compte.

**Le Syndic** fait remarquer qu'il y a plusieurs personnes qui ont quitté la salle auparavant depuis le début de l'assemblée. Il demande donc aux scrutateurs de recompter les personnes présentes : Après contrôle, il y a 89 personnes présentes habilitées à voter. Si une décision devait se faire à la majorité absolue, cette dernière serait de 45. L'on passe donc au point suivant.

#### **g) Signalisation, mise aux normes, financement, Fr. 20'000.—**

Cet investissement est présenté par Mme Myriam Danthe. Il est prévu sur deux ans. La signalisation doit être perçue de jour, en contre-jour et de nuit. La nouvelle norme éditée en la matière doit être appliquée d'ici fin 2012. Cette nouvelle norme porte sur la rétro réflexion. Une multitude de signaux, pour Courgevaux pratiquement tous, doivent être remplacés.

#### **Questions :**

Aucune question ou remarque n'est soulevée, l'on passe donc au vote.

**Résultat du vote :** L'assemblée communale approuve à la majorité cet investissement dont le coût total est de Fr. 20'000.—. Part pour 2012 : Fr. 10'000.--.

**h) Ch. des Cerisiers, financement, Fr. 40'000.—**

La parole est donnée à Mme Myriam Danthe pour la présentation de cet objet. Il y a deux ans, le conseil communal a fait poser un tapis *Microsil*, un revêtement supérieur écologique et économique au Ch. des Cerisiers. Cependant, après une demi-année les riverains manifestent leur mécontentement quant à la qualité du tapis posé. Après maintes discussions, échange de courrier et visions locales, les riverains et le conseil communal se mettent d'accord pour une réparation des dommages en fraisant le tapis actuel et en y posant un nouveau tapis fin.

**Questions :**

**M. Roger Weyermann** rappelle qu'en 2008 l'assemblée avait voté un crédit de Fr. 50'000.-. Les travaux pour la pose du revêtement *Microsil* ont coûté environ Fr. 25'000.--. Pourquoi alors un crédit de Fr. 40'000.— est demandé ?

**Mme Myriam Danthe** répond que la maison Ziegler prend les frais de fraisage du tapis actuel à ses frais. Le montant est plus bas que Fr. 50'000.— prévus à l'époque.

**M. Jean-Daniel Mueller** demande si le revêtement qui a été posé est le même que celui qui a été posé devant l'école et Ch. de la Cabutze ?

**Mme Myriam Danthe** répond que c'est le même. La situation n'est cependant pas la même au Ch. des Cerisiers, car il y a plus de bordiers, donc de passage et d'accès. Lorsqu'il fait chaud, le revêtement de la route laisse des traces et se déforme.

**M. Alfred Jöhr** dit que ce n'est pas à la commune à payer si le travail n'est pas bien fait.

**M. Rolf Habermacher** relève que ce qui a été fait ne correspond pas à ce qui a été voté à l'époque. Les riverains demandent alors que cela soit régularisé.

**M. Eddy Werndli** comprend les divers avis à ce sujet. Il relève que la commune a voulu faire un essai avec un nouveau système qui était moins cher. Les inconvénients constatés sont donc à corriger.

**Mme Myriam Danthe** ajoute que ce revêtement ne pose pas de problème sur des tronçons de circulation, mais sur des routes de quartier sur lesquelles il y a beaucoup de manœuvres, il y a un «brassage» de goudron.

**Résultat du vote :** L'assemblée communale approuve, un avis contraire, cet investissement, dont le coût est de Fr. 40'000.--.

**i) STEP Région de Morat, financement, Fr. 35'123.--**

M. Eddy Werndli, Syndic, présente, cet objet. Le budget d'investissement de l'ARA Région Morat pour l'année 2012 s'élève à Fr. 430'000.--. La contribution de Courgevaux s'élève à Fr. 35'123.--. Les investissements suivants sont prévus :

Réglage-commande du bassin de biologie	Fr. 30'000.--
Rénovation laboratoire	Fr. 40'000.--
Rénovation de la salle de pause-cuisine	Fr. 15'000.--
Epaississement de boue	Fr. 250'000.--
Extension BHKW fonctionnement en cas de panne	Fr. 15'000.--
Assainissement canalisations	Fr. 80'000.--

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, l'on passe au vote

**Résultat du vote :** L'assemblée communale approuve, sans contre-épreuve, cet investissement, dont le coût est de Fr. 35'123.--.

L'on passe donc maintenant au vote du budget d'investissement global qui prévoit des dépenses nettes d'investissement pour CHF 1'646'123.--.

**Résultat du vote :** L'assemblée accepte, sans contre épreuve, le budget des investissements 2012.

L'on passe au vote du budget de fonctionnement qui prévoit un déficit de Fr. 10'765.--.

**Résultat du vote :** L'assemblée accepte, sans contre épreuve, le budget de fonctionnement 2012.

Le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et aussi la commission financière, le responsable des finances, ainsi que le caissier. Il passe à l'ordre du jour suivant.

**4. Commission de l'aménagement, élection de deux membres supplémentaires**

Le Syndic donne des explications sur ce point. En effet, cette commission a été beaucoup sollicitée durant l'année 2011. Et après réflexion, en accord avec le Président de la commission, M. Alfred Rentsch, le conseil communal propose d'augmenter le nombre de cette commission de 5 à 7 membres. Il propose les deux candidats suivants : M. Bernard Matthey-Doret et M. Rudolf von Känel.

**Discussion :**

**M. Roger Weyermann** tient à informer l'assemblée qu'il soutient, en tant que membre de la commission, l'augmentation, de 5 à 7 membres vu la masse de travail. Par contre, il n'est pas du tout favorable à l'élection de M. Von Känel. Lors de la construction de la maison des problèmes du point de vue respect des prescriptions ont été constatés et certaines choses doivent encore être réglées. Si M. Von Känel est élu, M. Weyermann donne sa démission avec effet immédiat. Il a d'ailleurs déjà informé le conseil communal par écrit.

**M. Eddy Werndli** informe que le conseil communal a reçu une lettre de M. Weyermann ce matin et qu'il a décidé de ne pas entrer en matière lors de l'assemblée sur cette lettre. Il demande donc à l'assemblée de se prononcer sur la proposition du conseil communal.

**M. Eric Wullemin** propose de voter les deux candidats séparément.

Le secrétaire communal explique que si l'assemblée propose un candidat supplémentaire, le vote aura alors lieu aux urnes. Cependant, rien d'empêche l'assemblée de voter les deux candidats séparément, si elle le désire.

**M. Eddy Werndli** demande donc si l'assemblée est d'accord avec la proposition de M. Eric Wullemin de voter les deux candidats séparément.

**Résultat du vote** : L'assemblée communale approuve la proposition de M. Eric Wullemin.

L'on vote donc selon la proposition de M. Eric Wullemin. Les votes donnent les résultats suivants :

- Bernard Matthey-Doret : élu, sans voix contraire.
- Rudolf von Känel : 15 voix pour, 38 voix contre. M. Rudolf von Känel n'est pas élu.

**M. Alfred Rentsch** tient à donner des précisions quant au dossier de construction dont faisait allusion M. Weyermann. Il s'agit de la construction «Bellino» qui a effectivement donné beaucoup de problèmes et de travail de contrôle à la commission. C'était un dossier difficile. M. Rudolf von Känel n'avait rien à voir avec cette construction puisqu'il a acheté la maison par après. Pour M. Rentsch, M. Rudolf von Känel aurait été une personne compétente au sein de la commission des constructions puisqu'il qu'il avait déjà œuvré au sein d'autre collectivité publique. M. Rudolf von Känel ne pouvait être présent ce soir.

**M. Roger Weyermann** dit que la commission n'avait pas discuté auparavant de la candidature de M. von Känel.

**M. Alfred Rentsch** rétorque que lors de la séance de la commission des constructions, la veille de l'assemblée communale, ce thème a été discuté et M. Weyermann n'a rien dit à ce sujet. Il relève le manque de fair-play de M. Weyermann.

**Mme Ariane Wullemin** explique que ce qui la gêne, c'est le fait que M. von Känel n'ait pas été présent ce soir, pour se présenter à l'assemblée, afin que les citoyens puissent faire connaissance avec lui.

## **5. Règlement sur le droit de cité communal, approbation**

M. Laurent Schmutz, vice-Syndic et responsable du dicastère de la santé et des affaires sociales, présente cet objet. Le règlement sur le droit de cité communal a été mis en consultation au bureau communal. Pour rappel, ce règlement n'est pas obligatoire, mais la commission de naturalisation a jugé bon d'avoir un document officiel comme base de travail. Il souligne les principaux articles suivants :

**Art.1** Le présent règlement fixe les conditions d'acquisitions et de perte du droit de cité communal, la procédure ainsi que les émoluments y relatifs. Le droit fédéral et le droit cantonal sont réservés.

## **Art 2. Acquisition du droit de cité communal** **Conditions pour les personnes étrangères**

Le droit de cité communal peut être accordé à une personne étrangère aux conditions suivantes :

- a) remplir les conditions de résidence du droit fédéral.
- b) Remplir les conditions générales et d'intégration ainsi que les autres conditions liées à la résidence, au titre de séjour ou à l'âge prévues par le droit cantonal.
- c) Résider légalement sur le territoire communal depuis au moins 3 ans.  
Le conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs.
- d) Présenter une situation claire, sur le plan personnel, administratif ou professionnel, permettant de statuer en pleine connaissance de cause.  
La collaboration de la personne concernée peut être requise.
- e) Faire preuve d'une motivation positive et réelle à devenir citoyen suisse.

## **Art. 5 Procédure de la naturalisation** **Autorité compétente et décision**

- 1 L'autorité compétente pour délivrer le droit de cité communal aux personnes étrangères est le conseil communal.
- 2 Le conseil communal statue après avoir reçu le préavis de la Commission communale des naturalisations.
- 3 Une décision de refus d'octroi du droit de cité communal doit être motivée et donner les raisons pour lesquelles la demande a été refusée.
- 4 Outre la motivation, la décision du Conseil communal doit contenir les indications suivantes :
  - La composition du Conseil communal
  - Le nom de la personne
  - Le dispositif
  - La date de la décision
  - La signature du syndic et du secrétaire communal
  - L'indication de la possibilité de recourir contre la décision auprès du préfet, dans les 30 jours dès la notification de la décision.

## **Art . 6 Préavis de la commission communale des naturalisations.**

- 1 Préalablement à la décision du conseil communal, la commission des naturalisations examine les dossiers et entend les requérants.
- 2 L'audition de la commission a pour but de vérifier la réalisation des conditions de naturalisation.
- 3 La commission transmet son préavis au Conseil communal.
- 4 Un préavis négatif doit énumérer les raisons pour lesquelles la commission a considéré que les conditions de naturalisation ne sont pas réalisées.

## **Art. 8 Composition de la commission des naturalisations**

- 1 )La commission communale des naturalisations comprend 5 membres choisis parmi les citoyens actifs et domiciliés dans la commune.
- 2 ) Les membres sont élus au début de chaque législature par l'assemblée communale.
- 3 ) Un membre du conseil communal peut assister aux séances de la commission, sans droit de vote.

### **Art. 9 Emoluments administratifs**

Par dossier, les émoluments suivants peuvent être perçus.

a) Examen du dossier	Fr. 100-200
b) Enquête complémentaire effectuée par la commune	Fr. 20-150
c) Cours d'instruction civiques et documentation	Fr. 20-150
d) Audition de la commission des naturalisations /séance	Fr. 50-150
e) Décision du Conseil communal	Fr. 50-200
f) Montant de base pour les débours ( Tel. Poste.etc)	Fr. 20-30
g) Analyse juridique particulière par heure	Fr. 120

### **Art. 10 Voie de recours**

Les décisions prises par le Conseil communal en matière d'octroi du droit de cité sont sujettes à recours auprès du Préfet dans les 30 jours dès leur notification.

### **Art. 12 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son approbation par la Direction des institutions.

### **Questions :**

**M. Patrick Danthe** n'a pas compris ce que cela change si l'on n'accepte pas ce règlement.

**M. Laurent Schmutz** répond qu'il s'agit d'un outil de travail pour la commission communale de naturalisation.

**Mme Nathalie Salamone** demande les conséquences si le règlement n'est pas accepté.

**M. Laurent Schmutz** répond que c'est le souhait de la commission de naturalisation de pouvoir disposer d'un règlement.

**Mme Brigitte Zürcher**, Présidente de la commission, explique que la loi a changé et que ce règlement donne entre autre la possibilité à la commune de pouvoir encaisser des débours pour le travail de la commission et du conseil communal et par conséquent d'y fixer les différents tarifs.

**Résultat du vote :** L'assemblée communale approuve, une voix contre, le règlement sur le droit de cité communal.

## **6. Divers**

Le conseil communal communique certaines informations :

**Fusion des communes :** le Syndic explique que le préfet a informé en novembre 2011 sur les directives du Conseil d'Etat en matière de fusion des communes dans le canton. Les communes de Courlevon, Meyriez, Greng, Montilier et Courgevoux se sont réunies et ont décidé de former un groupe de travail afin d'étudier les possibilités qui sont offertes dans ce domaine. Le processus en est à son début. Des informations complémentaires pourront être données lors de la prochaine assemblée communale.

Shahla Hasher, situation : M. Laurent Schmutz explique que Mme Shahla Hasher ne peut pas être présente ce soir du fait qu'elle rencontre des problèmes de santé depuis cet été et qu'elle ne peut suivre les séances du conseil communal. Il s'agit d'une situation difficile pour elle et pour le conseil communal. Le conseil communal va examiner la situation suivant l'évolution et tiendra les citoyens informés.

Auberge communale : MM. Alexandre et Dominique Sigg font leur apparition. M. René Zürcher informe que les frères Sigg cessent leur activité et que l'exploitation de l'auberge sera reprise dès le 31 décembre 2011 par Mme Claudia Blatter, actuelle sommelière, et M. Gilles Senaud, actuel cuisinier. La commune et les nouveaux tenanciers vont organiser le 1<sup>er</sup> janvier 2012 un apéritif à l'attention de la population. Le conseil communal tient à remercier chaleureusement les frères Sigg pour tout le travail qu'ils ont fait pour avoir su redonner vie à l'auberge de Courgevax. L'assemblée applaudit.

Hôpital de Meyriez : M. Laurent Schmutz donne quelques informations quant à l'hôpital de Meyriez et notamment au projet de transformation. Voici l'échéancier prévu :

- 15.12.2011 Assemblée des délégués qui vont voter le projet définitif.
- 16 et 17.01.2012 Journées d'information à la population du district.
- 05.02.2012 Le projet est soumis à un vote des citoyens du district du Lac.
- Printemps 2012 Modification des statuts soumis aux assemblées communales.
- Fin 2012 Début des travaux si le projet est accepté tel quel.
- Fin 2015 Fin des travaux de rénovation.

La parole est donnée à l'assemblée.

**M. Markus Flury** demande que fait la commune contre la teneur élevée de calcaire ?

**M. Thomas Etter**, fontainer, répond que pour baisser la teneur du calcaire, il faut prendre des mesures individuelles.

**M. Patrick Danthe** relate que ce soir l'assemblée a dû se prononcer et voter beaucoup d'objets. On ne sait pas comment l'avenir sera fait du point de vue financier pour la commune. Pour cela, il fait confiance au conseil communal. Il demande cependant plus de transparence de ce dernier et demande que les citoyens soient informés sur l'évolution future.

**M. Eddy Werndli** au nom du conseil communal prend acte de la remarque. Il rappelle que le plan financier sera présenté en détail. En complément, il présente un tableau, ressortant de la statistique fiscale des impôts, sur lequel l'on peut constater que la commune de Courgevax est située dans la bonne moyenne en ce qui concerne les entrées d'impôts.

**Mme Karin Schwaar** remercie les dames qui s'occupent avec elle de la décoration florale du giratoire. L'assemblée applaudit.

Plus personne ne demande la parole, le Syndic clos cette assemblée à 23.35 heures et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et l'An nouveau.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic :

le secrétaire :

Eddy Werndli

Hervé Mory